

Mr le Sous-Préfet

Mr le Conseiller Régional représentant Mr le Président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes,

Mr le Président du conseil départemental,

Mr le président de la communauté de communes Val'Eyrieux,

Mesdames et messieurs les maires,

Mesdames et messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Belsentaises, Belsentais,

Enfin nous y voilà, après 7 mois de travaux, je suis heureux de vous accueillir pour vous présenter le résultat de ce projet qui va sceller les fondations de cette commune nouvelle de Belsentes.

Inaugurer un bâtiment lors des journées nationales du patrimoine et qui plus est, en même temps que la journée internationale de la paix est tout un symbole et me semble tout à fait de bonne augure... !

Ce projet à l'origine devait être le siège de la mairie des Nonières, mais les changements administratifs nous ont permis à moindre coût de faire évoluer cet aménagement pour accueillir le siège de la mairie de Belsentes.

Pour rassurer les habitants, quand je dis à moindre coût, cela veut dire que sur le budget 2019 de la Belsentes, seulement 70 000€ ont été inscrits en dépense nouvelle, tout le reste des dépenses soit près de 350 000€ ont été apportées par les reliquats budgétaires de l'ancienne commune des Nonières.

Avant d'aller dans le détail de cette réalisation, je vais vous présenter les contours de cette nouvelle commune de Belsentes. Belsentes est née au 1<sup>er</sup> janvier de la fusion des communes des Nonières et de St Julien Labrousse. Les anciennes communes gardent le statut de communes déléguées, c'est-à-dire que l'Etat civil par exemple est géré au sein de chaque commune historique. Afin de garder cette relation de proximité, chaque mairie est conservée. L'accueil du public est assuré à raison de 4 demi-journées par semaine (2 dans chaque mairie).

Cette commune de Belsentes s'étend sur près de 2600 ha avec une population de 564 habitants, la commune dispose d'un patrimoine important : 2 mairies, 2 églises, 1 école avec 2 classes, 1 salle des fêtes, 1 salle polyvalente, 4 salles associatives, 1 commerce multi services avec bar, restaurant, chambres d'hôtes et gîte, 22 logements communaux, les cabanes perchées, plus de 20 ha de terres agricoles sous bail d'exploitation, plus de 60 ha d'espaces boisés gérés par l'ONF.

A ce patrimoine communal, il faut rajouter les équipements et bâtiments gérés par la communauté de commune Val'Eyrieux : 1 stade de foot, l'espace aquatique d'Eyrium, 1 restaurant, 1 espace de bien-être, 1 aire de camping-car, près de 15 km de voie douce (la Dolce Via), la gestion de l'accueil péri-scolaire, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement avec la réalisation prochaine de l'assainissement du village de St Julien.

Je profite de votre présence nombreuse aujourd'hui pour vous faire part de nos interrogations sur les services autour de l'école suite à la promulgation de la loi du 26 juillet dernier sur l'instruction obligatoire à partir de 3 ans. L'âge de prise en compte des enfants est actuellement à 4 ans pour les services péri-scolaires et à 5 ans pour les transports. Je voudrais m'adresser aujourd'hui à tous les responsables élus en charge de ses services pour que rapidement toutes les réglementations prennent bien en compte les enfants à partir de l'âge de leur obligation scolaire soit 3 ans. En effet, aujourd'hui sur la ligne de transport entre nos 2 villages, nous avons bien 4 enfants de plus de 3 ans, mais parmi ces 4 un a moins de 5 ans, il n'est donc dans le règlement actuel pas comptabilisé et de ce fait la ligne de transport est en sursis. S'il vous plait, mesdames et messieurs les élus faites vite, nous avons jusqu'aux vacances de la Toussaint pour trouver une solution.

Pour revenir à notre projet, c'est à la fin de l'année 2015 suite à l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public, que nous nous sommes interrogés sur le bien-fondé de la mise aux normes de notre ancienne mairie ou sur une nouvelle implantation. Après réflexion,

nous nous sommes orientés vers l'aménagement de ce bâtiment au cœur du village (bâtiment en pierre, inoccupé et en grande vétusté). Les années 2016 et 2017 ont permis de réaliser toutes les phases administratives (permis de construire notamment) et budgétaires avec les recherches de financement auprès de nos différents partenaires ici présents aujourd'hui (Etat, Région, Département et SDE dans le cadre des économies d'énergie).

Au début 2018, les travaux de désamiantage ont été réalisés, et, après validation des subventions et consultation des entreprises, les travaux ont pu démarrer le 7 janvier 2019. Ces travaux, grâce à l'implication de chacun ont pu se réaliser en moins de 7 mois dans une ambiance sereine et constructive.

Merci donc à toute notre équipe de maîtrise d'œuvre autour de M. Chastaing architecte et de M. Chareyre économiste et métreur d'avoir su à toutes les phases du projet et du chantier s'adapter aux contraintes du bâtiment afin d'arriver au meilleur résultat en terme de matériaux, de teinte, d'intégration et d'harmonisation au cœur du village. Ce travail au jour le jour de praticien de l'architecture locale est à souligner et à encourager et il vaut bien toutes les théories. Faisons confiance aux élus, et aux équipes qui les entourent dans la réalisation de tels projets afin de trouver le meilleur parti de mise en valeur de notre patrimoine local.

Je tiens également à remercier l'ensemble des corps de métiers qui ont œuvré dans un planning serré à la bonne réalisation des travaux et qui ont su proposer et faire partager les meilleurs choix techniques. Je vais en faire la liste exhaustive car ils méritent amplement d'être cités pour leur qualité de travail et pour leur écoute:

- L'entreprise SMB pour le gros-œuvre
- L'entreprise BARD pour les lots charpente, menuiseries extérieures et intérieures
- l'entreprise SOCEBAT pour le lot plâtrerie peinture
- l'entreprise ZANUTTO pour le lot carrelages- faïences
- l'entreprise EGBI pour le lot électricité
- l'entreprise CHAREL pour le lot chauffage- plomberie

et, pour assister le maître d'ouvrage le bureau de contrôle et le coordonnateur de sécurité de la société Qualiconsult.

Merci à vous tous, vous pouvez être fiers de votre réalisation.

Enfin, je voudrais au nom du conseil municipal remercier publiquement tous nos partenaires financiers, pour leur aide apportée sur ce projet. C'est 280 000€ d'aides qui ont été obtenues pour un coût global de 420 000€. J'espère que vous aurez pu apprécier du bon usage des fonds publics investis dans cette réalisation, en effet aménager dans un bâtiment existant est contraignant, mais ce choix permet de redonner vie à un bâtiment faisant partie du patrimoine ancien du village. Sans vous et votre engagement à nos côtés, nous ne pourrions pas porter de tels projets. D'autres projets sont à l'étude et nous pouvons vous assurer dès à présent que nous n'oublierons pas de venir vous trouver pour vous les présenter.

La place d'une mairie dans la vie de nos communes est importante. C'est un lieu où s'expriment la liberté (liberté d'opinion ou d'expression), l'égalité (chacun y est accueilli sans distinction) et la fraternité (lieu de partage). Cette mairie, habitants de Belsentes elle est nôtre. C'est notre maison commune qui doit permettre de nous rencontrer, d'échanger, d'imaginer, de proposer, de décider, Nous aurons ensemble à en faire bon usage, et elle vous sera toujours ouverte.

Cette nouvelle mairie offrira sans aucun doute de plus grandes possibilités fonctionnelles pour nos agents, et au bout du compte, notre objectif à travers ce bel outil, est d'améliorer encore le service rendu à nos habitants.

Enfin, je ne veux pas terminer ce discours sans remercier aussi chaleureusement, et féliciter tous les employés communaux (Nicole, Léna, Camille, Fred et Hubert) ainsi que Claudie pour son engagement à nos côtés pendant plusieurs semaines afin d'effectuer le tri et le classement des archives des 2 communes. C'est grâce à eux que nous pouvons aujourd'hui vous présenter le bâtiment dans sa phase opérationnelle

Merci de votre présence et de votre attention.